

**Allocution du Président de la Conférence des Juridictions  
Constitutionnelles Africaines (CJCA)**

*à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Conseil  
Constitutionnel algérien*

**Mr. Théodore HOLO**

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

J'ai l'immense plaisir de vous présenter, en ma double qualité de Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin et de Président de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA), mes vœux de très bon anniversaire au Conseil Constitutionnel algérien.

La Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA) se réjouit de partager la joie du Conseil Constitutionnel Algérien à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de sa création. Vingt-cinq ans, c'est peu dans la vie d'une institution certes, mais c'est déjà suffisant pour prendre la mesure des tâches accomplies et évaluer les orientations prises en vue de consolider et d'élargir les acquis. En effet toute célébration d'anniversaire est une invitation à marquer une pause pour jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru. C'est aussi un moment privilégié pour se projeter dans le futur.

Votre haute institution a vu le jour le 23 février 1989. Au titre des attributions que lui a conférées la Constitution algérienne, il y a, entre autres, celles de « veiller à l'application de la Constitution, au respect des droits de l'Homme et à la protection des libertés fondamentales. ».

En choisissant de s'engager dans la voie démocratique, la République algérienne, démocratique et populaire réaffirme, par ce choix même, sa détermination à faire du droit la norme suprême de sa vie politique et institutionnelle. C'est pourquoi le Conseil Constitutionnel est devenu en très peu de temps, la pierre angulaire de la vie politique de votre beau pays, une vie politique caractérisée par le pluralisme politique, la garantie des droits humains et la préservation des libertés fondamentales sans lesquelles la dignité humaine ne serait que leurre et utopie.

Arbitre légitime du bon fonctionnement des institutions algériennes, votre juridiction a su ancrer votre Etat dans les vertus de la démocratie apaisée. Grâce à son action, la vie politique démocratique algérienne obéit davantage aux prescriptions de la norme suprême. Le contrôle de la constitutionnalité des lois se fait de manière satisfaisante. Les droits et libertés des personnes sont davantage respectés. A l'instar des autres Cours et Conseils Constitutionnels du continent africain, votre juridiction n'hésite pas à annuler des dispositions législatives, ou encore des élections nationales lorsqu'elles sont contraires aux prescriptions de la Constitution, ou aux principes fondamentaux du constitutionnalisme, à savoir la séparation des pouvoirs, l'indépendance des magistrats et la garantie des libertés.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour avoir compris que seule une Afrique démocratique et respectant la règle de droit peut hâter le développement économique de notre continent en vue de la prospérité collective et de la paix sociale, votre Conseil Constitutionnel s'est très tôt engagé dans la promotion de la coopération régionale et internationale en matière de justice constitutionnelle. Ainsi, l'Algérie a pris sur elle de fédérer, d'une part, les institutions

constitutionnelles arabes et africaines d'autre part. Il me plaît ici de rappeler également que c'est sur l'initiative de votre juridiction, que les juridictions constitutionnelles africaines ont décidé de créer en 2010, un espace de justice constitutionnelle en Afrique. C'est toujours sous son égide que s'est tenu à Alger, les 7 et 8 mai 2011, le Congrès constitutif de notre association continentale, la Conférence des Juridictions Constitutionnelles africaines dont Alger abrite d'ailleurs le siège permanent.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Toutes les juridictions constitutionnelles africaines restent convaincues que les beaux jours du Conseil Constitutionnel algérien sont encore à venir. Au regard des progrès que vous avez déjà fait faire à la démocratie et à la préservation des droits humains dans votre pays, il ne fait guère de doute que vous persévererez dans votre rôle de gardien vigilant du Temple. L'Etat de Droit est en effet une construction permanente qui se nourrit de cas concrets, de problèmes vécus. Les violations des dispositions constitutionnelles peuvent prendre des formes subtiles, inédites. Il faut donc que vous soyez réactifs et inventifs. C'est ainsi que nous pourrions pérenniser l'Etat de droit, préserver les droits humains et les libertés fondamentales et consolider la démocratie pluraliste, pour le plus grand bonheur des peuples africains.

Vive la justice constitutionnelle !

Vive la coopération interafricaine en matière de justice constitutionnelle !

Vive la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines !